

# Covid-19: le professeur Raoult va savoir s'il est sanctionné par ses pairs

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 9 heures,  
Mis à jour il y a 6 heures



Didier Raoult en compagnie de son avocat, Me Fabrice Di Vizio. PHILIPPE LOPEZ / AFP

## L'infectiologue marseillais de 69 ans est visé par deux plaintes pour avoir notamment promu l'hydroxychloroquine contre le Covid-19. Il risque la radiation.

Le professeur Didier Raoult a-t-il enfreint le code de déontologie médicale en promouvant l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 ? La chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins rend sa décision vendredi 3 décembre à Bordeaux, qui peut aller jusqu'à la radiation.

Depuis fin 2020, l'infectiologue marseillais de 69 ans est visé par deux plaintes déposées par l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône et le conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom). Il lui est reproché d'avoir fait la promotion de l'hydroxychloroquine pour traiter le Covid-19, «*sans données scientifiques établies*», ce qui s'apparente à du «*charlatanisme*», avait affirmé la rapporteure de la chambre disciplinaire lors d'une audience le 5 novembre à Bordeaux, dépaycée loin de Marseille. Il était également accusé d'avoir pris des «*risques inconsidérés*» en soignant des patients avec ce traitement «*non éprouvé par la science*», avait-elle ajouté.

Déposées sur la base de plusieurs signalements initialement effectués par la société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf), les plaintes accusent également le Pr Raoult d'avoir enfreint, par sa communication, l'article 56 du code de déontologie, en «*manquant à son devoir de confraternité*» envers d'autres médecins. Ces plaintes ont été examinées par la Chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine, composée de huit médecins et présidée par un magistrat administratif. Sa décision sera affichée à 16 heures dans ses locaux à Bordeaux mais sans les motivations, a-t-elle indiqué jeudi.

“

**Ce sont les médecins qui se plaignent de nous, pas les patients. »**

Didier Raoult

En cas d'infractions reconnues, la chambre pourrait prononcer contre l'actuel directeur de l'Institut hospitalo-universitaire Méditerranée Infection (IHU) une sanction allant d'un simple avertissement à une radiation, en passant par un blâme ou une interdiction temporaire d'exercer.

#### **À VOIR AUSSI - Covid-19: les soutiens et l'avocat de Didier Raoult dénoncent un procès «politique»**

Présent début novembre devant la chambre par *«respect pour cette institution»*, Didier Raoult, à la retraite depuis le 31 août comme professeur d'université praticien hospitalier, s'était estimé *«pas concerné»* par d'éventuelles *«sanctions»*. *«Ce sont les médecins qui se plaignent de nous, pas les patients»*, avait-il lancé à l'avocat des plaignants, assurant avoir reçu *«plus de 600.000 patients»* au sein de l'IHU durant la crise sanitaire, *«sans aucune plainte»* de leur part. Il avait défendu *«la réussite»* de son traitement conjuguant hydroxychloroquine et azythromicine pour traiter les malades du Covid-19, malgré l'absence d'effet prouvé aujourd'hui encore.

Son avocat Me Fabrice Di Vizio avait plaidé le rejet de la procédure, demandant à l'instance disciplinaire *«qu'elle déclare les plaintes irrecevables»*.

En plus de cette procédure, le professeur Raoult est également visé, avec l'IHU qu'il a créée en 2011, par plusieurs autres enquêtes sur les conditions dans lesquelles l'institut a conduit ses études autour du Covid-19. Ces investigations ont été ouvertes cette année par l'université Aix-Marseille, autre membre fondateur de l'IHU, par les hôpitaux de Marseille (AP-HM) et par l'agence nationale du médicament (ANSM), après un article de *L'Express* sur de *«possibles manquements à la réglementation des essais cliniques»*. L'IHU et son directeur sont également accusés, dans un article de *Mediapart*, d'avoir mené *«une expérimentation sauvage contre la tuberculose»*. L'ANSM a annoncé fin octobre qu'elle allait *«diligenter une inspection»* au sein de l'IHU, l'AP-HM a lancé une enquête, tandis que le parquet de Marseille demandait une *«évaluation»* des suites judiciaires à donner à ce dossier.

Enfin, le 4 novembre, c'est le ministre de la Santé Olivier Véran et sa collègue de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, qui ont demandé à l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de mener *«une mission de contrôle»* à l'IHU. Le Pr Raoult ne devrait rester que quelques mois à la tête de cet institut, qui a enclenché depuis une semaine le processus de sélection d'un nouveau directeur, sans toutefois donner de date précise de prise de fonction.

#### **À VOIR AUSSI - L'avocat de Didier Raoult réagit après son audition par l'Ordre des médecins**